



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 7/11/2022	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2022-528

1. Intitulé du projet  
Projet d'aménagement des parcelles BE 1070 et BE 1071 à Saint Martin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SEMSAMAR SOC COMMUNALE DE ST MARTIN

Nom, prénom et qualité de la personne RICHARDSON Alain, Président Directeur Général de la SEMSAMAR  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 

3	3	3	3	6	1	1	1	1	0	0	0	2	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique (SAEM)

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39)	Non concerné : le terrain d'assiette couvre 0.87 ha
41°a)	Construction d'une aire de stationnement publique de 65 places
47°a)	Surface à défricher : 0.87 ha
2.1.5.0	Loi sur l'eau : la superficie du bassin versant global intercepté est estimée à 2.34 ha

4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet SPRINGVIEW comporte la construction de 41 logements sur la colline de Spring à Concordia répartis de la façon suivante :

- 4 maisons en bande de type T4
- 21 logements collectifs de type T3
- 16 logements collectifs de type T2

Cette répartition se décompose en 3 éléments bâtis distincts :

- au Nord Ouest, les ensembles T2
- au Sud les bâtiments destinés aux T3
- à l'Est les 4 maisons de type T4

Une voie d'accès est prévue afin que le projet soit desservi directement par la route Frederick Arrondel.

Un bassin de compensation sera également implanté afin de limiter l'impact de l'imperméabilisation du projet sur les débits rejetés en aval.

#### **4.2 Objectifs du projet**

En raison de la forte pression démographique que subit l'île de Saint-Martin, et du manque de logement sur le territoire, la SEMSAMAR souhaite créer 41 nouveaux logements (type T2, T3, T4) sur le quartier Spring.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La première phase consistera à la viabilisation de la zone et à la construction d'une voie d'accès pour les futurs logements. La seconde phase correspondra à l'aménagement des parcelles et la construction des logements.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet comptabilisera 41 logements qui auront les caractéristiques suivantes :

- 4 maisons en bande de type T4 (SdP = 85 m<sup>2</sup>)
- 21 logements collectifs de type T3 (SdP = 59.50 à 62 m<sup>2</sup>)
- 16 logements collectifs de type T2 (SdP = 41.5 à 43.20 m<sup>2</sup>)

Un réseau interne de collecte des eaux pluviales ainsi qu'un bassin de rétention seront également mis en place pour collecter et réguler les débits rejetés dans la ravine "Hameau du pont".

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de déclaration Loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 (rejet des eaux pluviales) est en cours et sera déposé après réception de l'avis de la demande d'examen au cas par cas.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Totale superficie foncière des parcelles	25 800 m <sup>2</sup>
surface de plancher opération totale	2 302m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Spring  
Marigot, 97150  
Saint-Martin  
Parcelles Section BE n° 1070/1071

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 18° 07' 14" 9 Lat. 63° 07' 10" 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :  
97150 Saint-Martin

Coordonnées WGS UTM 20N :  
X 492254 / Y 1 997 973

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au nord du projet, à plus de 1 km, une ZNIEFF de type 1 est présente. Il s'agit de la ZNIEFF "Pic Paradis"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche, couverte par un arrêté de protection de biotope, se situe au nord du site à plus de 2 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin (97150) possède une façade littoral. Le projet est situé en dehors des espaces remarquables du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de la réserve naturelle de Saint-Martin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones de fortes sensibilités archéologiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de Saint-Martin a été approuvé le 10 février 2011. Les parcelles du projet sont concernées par les 3 zones d'aléa suivantes : · aléa inondation fort (zone inconstructible) · aléa instabilité des pentes faibles à moyen  Il est prévu d'aménager uniquement dans la zone de contraintes spécifiques faibles et d'éviter les zones soumises aux aléas moyens et forts.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucun zonage de milieu naturel sensible. La zone naturel sensible la plus proche est le milieu marin de Marigot (à l'ouest, à plus de 2 km).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux seront prélevés sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si des matériaux sont à apporter sur site ce sera de la terre végétale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner la destruction de milieux naturels. L'impact du projet sur la biodiversité est cependant limité dû à la faible emprise du projet. La zone concernée par le projet semble déjà dégradée par des activités humaines. Le site se situant en bordure d'une zone urbanisée, son impact sur la continuité écologique est réduit.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après consultation de l'ONF, l'emprise des parcelles se situent en zone boisée. Une demande de défrichement sera déposée auprès de la D.A.A.F.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPRN de Saint-Martin, le projet ne sera impacté que par un aléa instabilité des pentes faible (zones soumises à prescriptions individuelles particulières). Conformément au PPRN, une étude géotechnique G2 AVP est en cours de réalisation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux déplacements seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Ensuite, les habitants des logements circuleront sur la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront conformes à la réglementation durant les phases travaux. Cet impact sera temporaire. En exploitation, les bruits seront limités aux activités d'une zone résidentielle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bassin de rétention sera régulièrement entretenu pour éviter la stagnation des eaux (odeurs) et la création de gîtes favorables à la prolifération de moustiques. Ils ne seront en charge qu'en temps de pluie.</p> <p>Les émissions olfactives seront conformes à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être source de vibrations ponctuelles. Cet impact sera temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront conformes à la réglementation.</p> <p>Le parking et les logements seront éclairés le soir, de la même manière que les lotissements voisins déjà construits.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de l'impluvium propre au projet seront récupérées par le réseau interne (dimensionné pour 10 ans) et conduites à terme dans la ravine.</p> <p>Le projet permettra une non aggravation des débits ruisselants pour une occurrence centennale.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents émis par le projet concernent les eaux usées domestiques. Celui-ci sera raccordé au réseau d'assainissement collectif</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, quelques déchets inertes seront produits et évacués.</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets seront collectés dans des poubelles.</p> <p>Aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 500m d'une zone de forte sensibilité archéologique : site n°24 « Sucrierie Spring à Concordia » Une demande d'avis au titre de l'archéologie préventive sera envoyée à la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement le site est composé de milieux naturels. A l'état projeté, le site sera occupé par des logements, des zones de parking et des voiries. L'usage du sol sera donc modifié . La parcelle étant située en bordure dans une zone résidentielle, le projet n'aura pas d'impact sur les activités humaines limitrophes. Le système de rétention viendra compenser l'imperméabilisation de la zone en temps de pluie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase chantier, les travaux seront réalisés de préférence en période sèche pour les opérations susceptibles de libérer des MES. Création d'un bassin de compensation pour compenser les surfaces nouvellement imperméabilisées.

L'ensemble de ces mesures sera détaillé dans le Dossier Loi sur l'Eau qui sera transmis ultérieurement à la Police de l'Eau.

Bonne gestion du chantier :

- Limiter les excédents de déblais et favoriser leur réutilisation sur le chantier
- Interruption des travaux en cas de pluie importante
- Interdire le déversement de tout produit nocif dans le milieu récepteur (laitance de béton, hydrocarbures, ...)
- Imposer l'arrêt du moteur lors d'un stationnement prolongé, limiter la vitesse de circulation dans l'enceinte du chantier
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du chantier
- Recouvrement des camions de transport au moyen d'une bâche

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Son ampleur ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans le sens où les impacts prévisibles sur l'environnement sont faibles à négligeables:

- bruit/vibration : Ponctuellement en phase travaux, bruit limité en phase exploitation (résidents),
- Lumière : parking et habitations éclairés le soir,
- biodiversité : impact limité à l'emprise aménagée. Il s'agit d'une zone à relativement dégradée
- déchets : faible émission en phase chantier, déchets domestiques ponctuels en exploitation
- Eaux usées : Raccordement au réseau collectif

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 7 : Extrait cartographique du zonage réglementaire de Saint-Martin

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Martin

le, 25/10/2022

Signature



Président Directeur Général  
Immeuble du Port - BP 671  
97057 Saint-Martin Cedex